



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 12151

Texte de la question

M Philippe Legras appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur le fait que certains chômeurs qui ont l'opportunité de trouver un travail à durée déterminée, refusent souvent ce type de proposition qui entraîne la suppression totale de leur allocation chômage. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'envisager de continuer à verser cette allocation au prorata du salaire ainsi perçu par rapport au SMIC. Cette solution inciterait de nombreux chômeurs à accepter des emplois ponctuels faiblement rémunérés.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12151

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1884